



Avis public : utilisation d'un pesticide pour contrôler l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*)

L'agrile du frêne est un insecte envahissant présent en Amérique du Nord qui tue les frênes (*Fraxinus*) en s'en nourrissant. Il en a décimé plusieurs milliers dans la région d'Ottawa. La Ville s'emploie à le gérer depuis sa détection en 2008, entre autres au moyen d'insecticides systémiques. Sa gestion permanente est nécessaire étant donné la persistance des populations et les dégâts qu'elles continuent de causer.

Depuis 2009, la Ville sélectionne des frênes sur ses terrains pour les traiter au moyen de l'insecticide systémique TreeAzin et les protéger contre l'agrile du frêne. Cet insecticide est homologué aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires* du Canada; il porte le **numéro d'homologation 30559**.

Le TreeAzin, produit à partir d'extraits de margousier, contient de l'**Azadirachtin, un principe actif**. Conçu par le Service canadien des forêts en collaboration avec BioForest/Lallemand Plant Care, il est homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada pour le contrôle de l'agrile du frêne. C'est un pesticide de la catégorie C qui est répertorié par l'Organic Materials Review Institute (OMRI) pour une utilisation biologique, qui est permise dans une visée de promotion de la santé ou de la sécurité publiques, l'une des exceptions aux usages à une fin esthétique figurant au paragraphe 7.1 (2) de la *Loi sur les pesticides* de l'Ontario.

Le TreeAzin est injecté directement à la base de l'arbre au moyen de capsules spéciales que l'on insère dans des trous préalablement percés. L'insecticide circule dans l'arbre via son système vasculaire. Les larves de l'agrile du frêne qui se nourrissent sur des arbres traités au TreeAzin n'atteignent pas la maturité.

La Ville compte traiter quelque 750 frênes entre le **4 juin et le 31 août 2025**. Les arbres sélectionnés sont tous situés hors de la Ceinture de verdure, dans les quartiers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 19, 20, 21, 22, 23 et 24. Vous trouverez une carte montrant les arbres visés par cette opération sur le site de la Ville : [Santé des arbres et des forêts | Ville d'Ottawa](#)

Pour toute question concernant la gestion de l'agrile du frêne et l'injection d'arbres par la Ville d'Ottawa, veuillez composer le 3-1-1 pour parler au personnel de la Ville.